



INSTITUT UNIVERSITAIRE
DE CARDIOLOGIE
ET DE PNEUMOLOGIE
DE QUÉBEC



POUR DIFFUSION
IMMÉDIATE

Communiqué interne

COURRIER ÉLECTRONIQUE ET INTRANET

DESTINATAIRES : Membres du CMDP
Résidents en médecine et pharmaciens résidents
Infirmières praticiennes spécialisées
Chefs d'unités et services et infirmières
Direction des soins infirmiers
Direction des services professionnels

EXPÉDITEUR : Julie Racicot, chef du Département de pharmacie

DATE : 29 août 2018

OBJET : **Modification au formulaire *Bilan comparatif des médicaments et ordonnance médicale transfert et départ***

Après consultation auprès du Collège des médecins et de l'Ordre des pharmaciens, une modification a été apportée au formulaire d'ordonnance BCM. Nous souhaitons trouver un moyen plus clair pour la prescription de départ pour les médicaments qui doivent être poursuivis à la maison, mais qui ne nécessitent pas de nouvelles ordonnances. Ceci, dans le but de s'assurer que le médecin spécialiste qui rédige l'ordonnance de départ ne devienne pas le prescripteur pour tous les médicaments déjà pris à domicile.

Afin d'indiquer plus clairement sur le formulaire qu'il ne s'agit PAS d'une nouvelle ordonnance, nous avons ajouté une **case à cocher** au formulaire indiquant : **POUSUIVRE ORDONNANCE DÉJÀ À SA PHARMACIE**. Cette case doit être utilisée au moment de la rédaction de l'ordonnance de départ. Elle indique au pharmacien d'officine de poursuivre l'ordonnance en vigueur au dossier mais ne constitue aucunement une nouvelle ordonnance. Il sera important toutefois de ne pas initialiser et ne pas inscrire de quantité à servir. Les pharmaciens communautaires de la région seront avisés de cette pratique.

Dans l'éventualité où la case serait cochée sur l'ordonnance au transfert durant le séjour à l'hôpital, le médicament sera alors repris tel que pris à domicile.

Cette mise à jour sera en vigueur sur le formulaire d'ordonnance BCM dès demain. Exceptionnellement, les formulaires seront imprimés sur les unités de soins à 3h00 cette nuit plutôt qu'à 23h00 ce soir. N'hésitez pas à vous référer au pharmacien clinicien de votre secteur si vous avez des questions dans les prochains jours ou à me contacter directement.

Merci de votre collaboration